VILLE DE LÉVIS

Conseil de la Ville

Règlement RV-2020-20-77 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. **<u>Grille des spécifications applicable à la zone C2511</u>**

   La grille des spécifications applicable à la zone C2511, annexée au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, est modifiée par l'ajout des groupes d'usages *C1 Commerce et service sensible au transport en commun* et *C9 Commerce et service avec besoin mixte en transport* et des spécifications afférentes à ceux-ci indiquées à l'annexe A du présent règlement.

Adopté le 22 mars 2021

(signé) Gilles Lehouillier
Gilles Lehouillier, maire

(signé) Marlyne Turgeon
Marlyne Turgeon, greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 29 AVRIL 2021